

TRAITEMENTS DES EAUX DANS LE BATIMENT**Document technique 22-01**

Traitement des Eaux Chaudes
Sanitaires

Document technique 22-01 rev 00
31/07/2018

Établissement public au service de l'innovation dans le bâtiment, le CSTB, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, exerce quatre activités clés : la recherche, l'expertise, l'évaluation, et la diffusion des connaissances, organisées pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique dans le monde de la construction. Son champ de compétences couvre les produits de construction, les bâtiments et leur intégration dans les quartiers et les villes.

Avec plus de 900 collaborateurs, ses filiales et ses réseaux de partenaires nationaux, européens et internationaux, le groupe CSTB est au service de l'ensemble des parties prenantes de la construction pour faire progresser la qualité et la sécurité des bâtiments.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent document technique, faite sans l'autorisation du CSTB, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (article L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle). Le présent document a été rédigé sur l'initiative et sous la direction du CSTB qui a recueilli le point de vue de l'ensemble des parties intéressées

© CSTB

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

N° de révision	Date application	Modifications
00	31/07/2018	Création du document technique

Table des matières

1. Champ d'application	5
1.1. Spécifications et exigences complémentaires	5
2. Modalités de surveillance du CSTB en installation	6
2.1. Visite d'Installation en Service.....	6

1. Champ d'application

1.1. Spécifications et exigences complémentaires

Spécifications techniques relatives aux analyses d'eau chaude sanitaire :

Analyses	Points de prélèvement				Spécifications
	Eau De Ville (EDV)	Eau destinée au réseau d'eau chaude sanitaire Exple : eau mixée (EM)	Eau Chaude Sanitaire Départ traité (ECSD)	Eau Chaude Sanitaire Retour (ECSR)	
silicates	x		x		$\leq 10 \text{ mg/l de SiO}_2$ $\Delta \text{ (ECSD-EDV)}^1$
Phosphates totaux			x		$\leq 5 \text{ mg/l de P}_2\text{O}_5$ 1
TH		x			[5-25 ou 35] °f ²
TAC		x			[5-25 ou 35] °f ²
Fer total				x	<0.2 mg/l de Fer 3

¹ Valeurs définies dans la circulaire du 27 mai 1987 relative à l'emploi des résines échangeuses de cations pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine.

² Valeurs définies dans le Cahier des Prescriptions Techniques communes 3613 de février 2008.

³ Valeurs définies dans l'Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique

Tableau 1

2. Modalités de surveillance du CSTB en installation

2.1. Visite d'Installation en Service

Lors de la visite d'Installation en service, le CSTB vérifie la conformité :

- De l'installation aux exigences de la réglementation sanitaire (Articles R 1321-50, R 1321-53, R 1321-56, R 1321-57 et R-1321-61 du Code de la Santé Publique à la date d'approbation des présentes Exigences Techniques),
- De l'installation aux exigences de l'Avis Technique,
- De la mise en œuvre du procédé de traitement à l'Avis Technique,
- De la prise en charge et du suivi technique du procédé de traitement d'eau à l'Avis Technique,
- Du marquage de l'installation,
- Des conditions de stockage et de conditionnement du ou des produit(s).

Le CSTB réalise également lors de cette visite :

- La description de la production d'eau chaude sanitaire,
- L'observation de l'état interne des canalisations (manchette témoin ou autre méthode définie dans l'Avis Technique),
- Le prélèvement du produit de traitement dans le bac de dosage pour vérification de la conformité du produit aux spécifications définies dans l'Avis Technique conformément aux paragraphes 5 et 6 des présentes Exigences Techniques,
- Des prélèvements d'eau pour analyses conformément aux paragraphes 5 et 6 des présentes Exigences Techniques et systématiquement effectués au niveau des points suivants :
- Eau de ville (EDV).
- Eau prétraitée (EM), si prétraitement (en général, adoucisseur).
- Eau Chaude Sanitaire Départ de boucle (ECSD).
- Eau Chaude Sanitaire Retour de boucle (ECSR).